

## Le Président

Fédérations Nationales et Confédérations  
Contininentales  
Organisateurs d'Epreuves Internationales  
Route UCI, AIOCC  
Equipes Route UCI, AIGCP, UNIO  
CPA

*Envoyé par courriel uniquement*

Aigle, le 5 mai 2020  
Réf. : Présidence

## Reprise des compétitions internationales Route UCI de la saison 2020

Mesdames, Messieurs les Présidents des Fédérations Nationales et Continentales,  
Mesdames, Messieurs les organisateurs d'épreuves internationales Route UCI,  
Mesdames, Messieurs les managers d'équipes Route UCI,

l'UCI a récemment publié [un communiqué de presse relatif aux grandes lignes du calendrier international Route UCI pour la fin de saison 2020](#) qui permet d'envisager une possible reprise des épreuves internationales dans les prochains mois et l'UCI a également publié ce jour le calendrier remanié de l'UCI WorldTour et de l'UCI Women's WorldTour et officialisé la fin de la saison cycliste internationale sur Route au dimanche 8 novembre 2020.

Je souhaite apporter plus de détails sur les modalités pratiques de réorganisation du calendrier international UCI 2020 ainsi que sur un certain nombre d'ajustements quant à l'application du Règlement UCI pour le redémarrage de la saison 2020, en réponse aux circonstances exceptionnelles auxquelles nous sommes tous confrontés.

## Réorganisation du calendrier de fin de saison 2020

Les calendriers remaniés de l'UCI WorldTour et de l'UCI Women's WorldTour ont été officialisés ce jour et la réorganisation de la fin de saison pour l'ensemble des autres épreuves se fera dans un temps limité avec la publication au plus tard le 20 mai des dates de l'ensemble des autres épreuves du calendrier international UCI Hommes et Femmes.

Comme chacun peut l'imaginer, toutes les épreuves ne pourront être reprogrammées en fin de saison aux dates souhaitées et les demandes des organisateurs ne pourront malheureusement pas toutes être honorées. Je compte sur chacun pour faire preuve de bon sens et de solidarité entre les organisateurs et entre les pays afin que chacun puisse organiser son épreuve dans les meilleures conditions possibles.

Cette réorganisation sera menée par le département des sports de l'UCI qui communiquera la procédure administrative à suivre aux interlocuteurs habituels des Fédérations Nationales et ligues professionnelles s'agissant de l'élaboration du calendrier.

### **Championnats Nationaux 2020 (art. 1.2.028, 1.2.029)**

L'UCI a communiqué une nouvelle date pour l'organisation des épreuves en ligne Elite des Championnats Nationaux Route 2020 le week-end des 22 et 23 août 2020. Les épreuves contre-la-montre pouvant être organisées plus tôt dans la semaine.

Je suis conscient que certaines Fédérations Nationales pourraient ne pas obtenir l'autorisation d'organiser leur Championnat National sur ce week-end et, en fonction de l'évolution de la situation, une date alternative complémentaire pourrait être déterminée. L'UCI communiquera sur ce sujet en temps utile avec les Fédérations Nationales concernées.

Les Fédérations Nationales qui ne peuvent pas organiser leur Championnat National à cette date doivent informer l'UCI via le formulaire pdf d'enregistrement habituel.

### **Taxe d'enregistrement au calendrier international UCI**

Les taxes d'enregistrement au calendrier international UCI pour les épreuves qui sont annulées en 2020 en conséquence de la pandémie de covid-19 ne seront pas exigées par l'UCI. L'ensemble des factures éditées fera l'objet d'un avoir et les sommes déjà perçues par l'UCI seront portées au crédit du compte des organisateurs pour l'année 2021. Toutefois, les organisateurs qui le souhaitent pourront être remboursés sur demande à [accounting@uci.ch](mailto:accounting@uci.ch).

De la même manière, l'UCI n'appliquera pas de taxe additionnelle lorsqu'un changement de date d'épreuve est demandé par un organisateur en conséquence de la pandémie de covid-19.

En ce qui concerne les contributions au programme antidopage de l'UCI à quel titre que ce soit, l'UCI a interpellé la Fondation Antidopage du Cyclisme (CADF) à ce sujet et reste dans l'attente d'un retour de sa part. L'UCI reviendra vers les organisateurs en détail sur cette question après examen des conclusions de la CADF.

### **Points UCI et classements Route UCI**

Les classements Route UCI sont suspendus jusqu'à la date de reprise des compétitions du calendrier international UCI. Les points déjà attribués demeurent acquis dans les différents classements. Les points acquis sur les épreuves en 2019 sont conservés dans les classements jusqu'à l'organisation de la même épreuve en 2020. Les points 2019 des épreuves définitivement annulées en 2020 sont retirés après 52 semaines.

Ces modalités de calcul des classements UCI garantissent une cohérence des classements et une continuité de ces derniers, permettant par exemple de maintenir les dispositions relatives aux invitations obligatoires des articles 2.1.007 bis (pour l'UCI WorldTour et les circuits continentaux) et 2.13.006 (pour l'UCI Women's WorldTour) qui seront appliquées de manière normale pour la saison 2021.

Par ailleurs, l'UCI analysera dès que possible, et dans tous les cas à la fin de la saison 2020, les conséquences de la situation liée au covid-19 sur les différents classements.

### Cas particulier des épreuves de la Coupe des Nations Moins de 23 ans UCI (2.14.021)

Aucun classement représentatif de la Coupe des Nations Moins de 23 ans UCI n'étant disponible s'agissant des obligations d'invitations aux épreuves de la Coupe des Nations Moins de 23 ans UCI qui se dérouleraient à partir du mois de Juillet 2020, les organisateurs des épreuves concernées devront inviter les 15 premières nations au classement final de la Coupe des Nations Moins de 23 ans UCI de la saison 2019 tel que publié sur le site Internet de l'UCI.

### **Système de qualification aux Championnats du Monde Route UCI 2020**

Afin de donner aux Fédérations Nationales la possibilité d'anticiper au mieux leur participation aux Championnats du Monde Route UCI 2020, les qualifications se baseront sur le Classement Mondial UCI et sur les Classements Continentaux UCI déjà calculés et publiés au mardi 17 mars 2020 (au lieu du dimanche 16 août 2020) s'agissant des catégories Femmes Elite, Hommes Elite et Moins de 23 ans. Cette décision vise également à assurer la plus grande équité possible entre les nations en prenant en compte le classement établi avant le début de cette crise, qui comprend la totalité des épreuves internationales UCI sur 52 semaines.

Afin de tenir compte du fait que la plupart des Championnats Continentaux ne pourraient se dérouler avant les Championnats du Monde Route UCI ou seraient tout simplement annulés en 2020, les dispositions du système de qualification pour l'ensemble des catégories (ME, WE, MU, MJ et WJ) visant à autoriser la participation des Champions Continentaux en titre en plus du quota alloué pour sa nation, sont supprimées. Cette disposition vise à assurer l'équité entre les différents continents et à ne pas pénaliser les continents qui ne pourraient pas organiser leur épreuve en 2020.

Le système de qualification s'agissant des catégories Juniors doit également être modifié afin de s'adapter aux circonstances exceptionnelles. En effet, aucun classement représentatif n'étant disponible, les quotas de participation pour l'année 2020 seront identiques aux quotas de participation de l'année 2019.

Pour les catégories Moins de 23 ans et Juniors, l'UCI pourra étudier les demandes exceptionnelles des Fédérations Nationales et pourra attribuer des quotas de participation supplémentaires en fonction des disponibilités et des critères que l'UCI établira tout en respectant les dispositions pertinentes du Règlement UCI.

Une nouvelle version du système de qualification aux Championnats du Monde Route UCI 2020 sera prochainement publiée sur le site Internet de l'UCI afin de refléter ces changements et les quotas de participation seront également publiés en temps utile.

### **Ajustement des règles de participation aux épreuves**

#### Participation aux épreuves Hommes Elite de l'UCI ProSeries (2.1.005)

Le nombre d'Equipes Continentales UCI autorisées à participer à une épreuve Hommes Elite de l'UCI ProSeries ne sera pas limité pour la saison 2020 (au lieu de deux maximum en temps normal). Les organisateurs s'assureront toutefois de donner la priorité à la participation des UCI ProTeams.

#### Participation aux épreuves Femmes Elite de Classe 1 et de Classe 2 (2.1.005)

Jusqu'à la fin de la saison 2020, les huit UCI Women's WorldTeams pourront participer aux épreuves de la Classe 1 (au lieu de cinq UCI Women's WorldTeams maximum en temps normal).

S'agissant de la Classe 2 et conformément à la dérogation générale accordée en début d'année 2020, un maximum de trois UCI Women's WorldTeams peut déjà participer à une épreuve Femmes Elite de Classe 2.

Cette dérogation est maintenue mais le nombre maximum est augmenté à cinq UCI Women's WorldTeams jusqu'à la fin de la saison 2020.

Par ailleurs, les coureuses Femmes Juniors (deuxième année) pourront participer aux épreuves Femmes Elite de Classe 2 au sein d'équipes nationales, d'équipes régionales, d'équipes de club ou d'une équipe mixte.

Cette flexibilité doit permettre aux coureuses de cette catégorie de bénéficier d'un calendrier d'épreuves plus étoffé et permettre également à des équipes de se constituer plus facilement et en nombre suffisant.

#### Flexibilité du nombre de coureurs par équipes sur les épreuves (2.2.003, 2.13.005)

S'agissant des épreuves de l'UCI WorldTour le nombre de coureurs par équipes sera toujours de huit pour les Grands Tours et de sept pour les autres épreuves par étapes. Les dispositions de l'article 2.2.003 s'appliquent dans le cas où une équipe prendrait le départ avec un nombre de coureurs inférieur au nombre fixé, sans justification valable.

Les organisateurs des épreuves d'une journée de l'UCI WorldTour pourront réduire le nombre de coureurs par équipes à six (au lieu de sept coureurs normalement) avec toutefois l'accord préalable du Conseil du Cyclisme Professionnel pour chaque épreuve concernée. Cette flexibilité permettra aux organisateurs d'épreuves d'adapter ce nombre en fonction des circonstances propres à leurs épreuves en tenant compte par exemple dans la mesure de leurs possibilités des demandes exprimées par les équipes. Également, cette mesure devrait permettre aux organisateurs qui le peuvent d'inviter plus d'UCI ProTeams à leurs épreuves, au bénéfice de ces dernières.

Toujours pour les épreuves d'une journée de l'UCI WorldTour, si l'organisateur fixe le nombre de coureurs à sept, les équipes pourront prendre le départ avec six ou sept coureurs, sans être pénalisées. Si l'organisateur fixe le nombre de coureurs à six, les équipes devront prendre le départ avec six coureurs. Cette flexibilité additionnelle permettra aux équipes engagées sur plusieurs fronts de participer à un plus grand nombre d'épreuves.

Concernant les épreuves d'une journée ou par étapes de l'UCI Women's WorldTour et UCI ProSeries Femmes Elite, l'organisateur pourra réduire le nombre de coureuses par équipes à cinq (au lieu de six ou sept coureurs). Dans ce cas, l'organisateur pourra inviter un maximum de 26 équipes (au lieu de 24 équipes).

Dans tous les cas, le nombre de coureurs par équipes devra être clairement indiqué dans le guide technique de l'épreuve et communiqué aux équipes suffisamment en avance et le nombre maximum de 176 coureurs au départ d'une épreuve devra toujours être respecté.

#### Participation aux épreuves des calendriers nationaux (2.8.004, 2.1.009)

Afin d'assurer un retour progressif à la compétition au cours des mois de juillet et d'août durant lesquels les déplacements internationaux pourraient être restreints dans certains pays, les coureurs appartenant à une équipe enregistrée auprès de l'UCI (y-compris les coureurs des UCI WorldTeams et des UCI Women's WorldTeams) pourront participer à des épreuves individuelles dans le pays de leur résidence (pays ayant émis leur licence) ou dans le pays de leur nationalité, sans limitation en nombre et y compris les épreuves inscrites au calendrier national. Ces dispositions s'appliqueront pour les mois de juillet et août uniquement et les Fédérations Nationales devront toutefois donner leur accord (en plus de l'accord préalable habituellement requis des équipes) et règlementer l'application de cette disposition si nécessaire. Par ailleurs, les dispositions légales adoptées par les pays s'agissant des restrictions de déplacements ou autres dispositions sanitaires liées au covid-19 devront être respectées.

Toujours dans le but d'appréhender les difficultés de déplacements internationaux, les Equipes Continentales UCI ainsi que les Equipes Continentales Femmes UCI enregistrées dans un pays hors Europe pourront toujours prendre part aux épreuves du calendrier national de leur pays. Également, avec l'accord des Fédérations Nationales concernées, ces équipes pourront participer aux épreuves du calendrier national d'un pays frontalier, sans limitation, jusqu'à la fin de la saison 2020.

### **Ajustement des minima requis pour les épreuves du calendrier international UCI**

#### Nombre d'équipes étrangères au départ des épreuves (art. 2.1.003)

De manière exceptionnelle pour l'année 2020, les épreuves de Classe 2 et de Classe 1 qui ne parviendraient pas à assurer la participation d'au moins cinq équipes étrangères au départ de leur épreuve ne seront pas sanctionnées et ne seront pas exclues du calendrier international pour cette raison.

#### Nombre d'équipes minimum au départ pour les épreuves Hommes Elite de l'UCI ProSeries (2.2.003, 2.18.007)

Pour l'année 2020, les dispositions relatives au nombre minimum d'équipes au départ sur les épreuves Hommes Elite de l'UCI ProSeries sont suspendues.

#### Nombre d'équipes minimum au départ pour les épreuves Femmes Elite (Annexe A du Règlement UCI)

Pour l'année 2020, les dispositions relatives au nombre minimum d'équipes au départ sur l'ensemble des épreuves du calendrier international Femmes UCI sont suspendues.

L'ensemble des mesures énoncées dans ce courrier a pour objectif d'assurer la continuité des activités des Fédérations Nationales, des organisateurs, des équipes et coureurs dans les meilleures conditions possibles d'équité et de respect du Règlement UCI tout en offrant la flexibilité nécessaire à chacun pour traverser la période de crise qui nous touche.

Ces mesures qui seront publiées dans la rubrique des Règlements du site Internet de l'UCI sont toutefois conditionnées à une reprise de la saison cycliste internationale, au moins partielle, au 1<sup>er</sup> juillet 2020 qui reste l'hypothèse privilégiée à ce jour.

En fonction de l'évolution de la situation, des décisions des gouvernements des Etats ou en cas de changement de date de reprise de la saison ou de l'annulation d'un grand nombre d'épreuves ou même de l'intégralité de la fin de saison 2020, les règles et modalités présentées ci-dessus feront l'objet d'amendements qui vous seront communiqués en temps utile. En vue de l'incertitude quant à la reprise des compétitions telle que prévue, nous invitons toutefois toutes les parties prenantes à tenir compte des différentes hypothèses qui pourraient se concrétiser.

Mes services du département des Sports de l'UCI sont pleinement mobilisés et se tiennent disponibles pour toute question éventuelle sur ces nouvelles dispositions.

Je souhaite à chacun une bonne continuation dans cette reprise attendue de la saison cycliste 2020 et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.



David Lappartient  
Président

C.c. :        Comité Directeur de l'UCI  
              Commission Route de l'UCI  
              Conseil du Cyclisme Professionnel  
              Commissaires Internationaux UCI